

Personnel qui effectue des tâches de bureau et qui n'est pas en contact avec les usagers ou leur environnement

## Bonnes pratiques à respecter



Faites l'autoévaluation de vos symptômes s'apparentant à la COVID-19. Restez à la maison si présence de symptômes et complétez le formulaire *Déclaration de votre situation/état de santé en lien avec la COVID-19* au [ciusssmcq.ca/declarationCOVID-19](https://ciusssmcq.ca/declarationCOVID-19).



Respectez l'étiquette respiratoire. Toussez dans votre coude ou dans un mouchoir. Lavez vos mains.



Lavez-vous les mains si vous touchez quelque chose utilisé par d'autres personnes. Ayez du gel hydroalcoolisé à proximité.\*



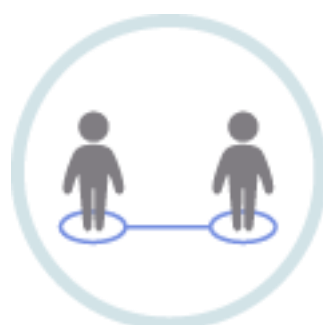
Procédez à la désinfection quotidienne de votre environnement de travail (poignée de porte, interrupteur, classeur, téléphone, clavier, appui-bras, dossier de chaise, surface de bureau, etc.).

## MASQUE, DISTANCIATION ET BARRIÈRES PHYSIQUES

- La distanciation de 1 mètre ou la barrière physique ne sont plus obligatoires, mais fortement recommandées lorsqu'il y a présence uniquement de travailleurs qui ne sont pas en contact avec les usagers ou leur environnement, notamment pour les tâches rapprochées, lors de rassemblements de travailleurs ou dans un espace restreint.
- Port du masque obligatoire dès votre entrée et lors de vos déplacements (sauf pour installations purement administratives, par exemple : Centre administratif Nicolas-Perrot).



En période de grande chaleur, n'oubliez pas de vous hydrater!



Si la distanciation physique n'est pas possible, parlez-en à votre supérieur immédiat au besoin.

\* Pour respecter ces mesures, nous vous invitons à en discuter en équipe et avec votre supérieur immédiat (conformité, matériel, responsable d'approvisionnement et désinfection, etc.).